

FICHE DE POSTE

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION GENERALISTE CIRCONSCRIPTION RIBERAL

CADRE GENERAL	<p><i>Texte de référence : missions des conseillers pédagogiques du premier degré ; circulaire n° 2015- 114 du 217-2015</i></p> <p>Collaborateur direct de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la Circonscription du Ribéral et placé sous son autorité, le conseiller pédagogique de circonscription assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants des écoles de la circonscription.</p> <p>Le poste est attaché administrativement à la circonscription du Ribéral, basée à la DSDEN.</p>
DESCRIPTION DE LA CIRCONSCRIPTION	<p>Localisation : Secteurs de Millas, St Estève, Le Soler et Toulouges</p> <p>Type : Ecoles rurales et semi-rurales</p> <p>Structures scolaires :</p> <p>11 écoles maternelles, 12 écoles élémentaires, 4 écoles primaires</p> <p>4 collèges : Millas, St Estève, Le Soler et Toulouges</p>
MISSIONS	<p>De manière générale, ce poste de CPC pourra conduire à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Aider les enseignants à développer leurs compétences acquises, et à analyser leurs pratiques professionnelles, répondre aux demandes d'aides et de conseils et soutenir ceux qui se présentent à des examens professionnels tels que le CAFIPEMF et le CAPPEI ○ Par l'analyse des évaluations nationales et des différents contextes, dégager des besoins de formation avec les directeurs d'école, produire et mener des actions de formation ○ Participer à l'impulsion des projets innovants ○ Favoriser la mutualisation et le travail en équipe ○ Accompagner les équipes dans la mise en œuvre du projet de circonscription ○ Apporter son concours au suivi des projets d'école et des projets « Notre école, faisons-la ensemble » ○ Représenter l'IEN, à sa demande, lors de réunions institutionnelles ou dans le cadre des relations avec les partenaires de l'école ○ Participer à la conception de sujets d'examen, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément, à des groupes de travail ○ Participer aux conseils écoles-collège de la circonscription, contribuer à la liaison écoles collège ○ Accompagner les enseignants débutants (T1, T2, contractuels) par des suivis individuels et des actions départementales de formation ○ Mettre en oeuvre le plan de formation

<p>MISSIONS</p>	<p>Certaines missions sont réparties entre les trois conseillers pédagogiques de la circonscription, après validation de l'IEN, chaque année.</p> <p>En 2023-2024, les missions spécifiques attribuées au conseiller généraliste sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Conduire des actions de formation en français (plan français, animations pédagogiques), ou concernant d'autres thématiques (école inclusive, climat scolaire, ...) ○ Participer aux travaux et actions des groupes départementaux notamment Maîtrise de la langue, Culture humaniste et Climat scolaire ○ Assurer le déroulement du Conseil Écoles-Collège du secteur du Soler et de St Estève ○ Participer aux contrôles d'Instruction dans la famille de la circonscription ○ Organiser les réunions du Pôle Ressource de Circonscription ○ Coordonner le protocole de circonscription d'accompagnement aux inclusions complexes ○ Accompagner les équipes dans la mise en œuvre du protocole PHARe sur un secteur de la circonscription.
<p>COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</p>	<p>Savoirs : connaissance de l'École et de ses enjeux (notamment les enjeux de l'école inclusive, réglementation, pédagogie, didactique, partenariats, inclusion)</p> <p>Savoir-faire : capacités d'analyse, de synthèse, d'initiative ; maîtrise des outils numériques ; maîtrise de la communication orale et écrite</p> <p>Savoir-être : sens de l'écoute et des relations humaines, sens des responsabilités, sens du travail en équipe, loyauté, adaptabilité, disponibilité</p>
<p>ORGANISATION DU SERVICE</p>	<p>Le conseiller pédagogique de circonscription intervient sur le territoire de la circonscription du Ribéral, mais peut toutefois intervenir sur l'ensemble du département.</p> <p>Les horaires et vacances sont arrêtées avec le supérieur hiérarchique sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an.</p>
<p>INDEMNITES</p>	<p>Le poste ouvre droit à la perception des indemnités afférentes aux fonctions de CPC (27 points de NBI, Indemnité de fonction).</p>
<p>MODALITES DE CANDIDATURE ET NOMINATION</p>	<p>Conditions préalables à la candidature</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être enseignant du premier degré titulaire du CAFIPEMF - Être enseignant non titulaire d'un CAFIPEMF et s'engageant à passer un CAFIPEMF. Dans ce cas, la nomination sera à titre provisoire. <p>La candidature sera accompagnée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae. Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>

Contact : Secrétariat de Mme AGOSTINI, IEN du Ribéral
04 68 66 28 55 / ce.ien66riberal@ac-montpellier.fr